

Image not found or type unknown



Tva sur logement de moins de cinq ans

Par **DJEBLI**, le **23/01/2010** à **13:42**

Bonjour,
je dois vendre ma maison de moins de cinq ans à une restructuration d'une base militaire et qui implique ma mutation. Dois-je payer la TVA de 19,6% si oui y a-t-il une loi ou un texte pour une aide financière ou autre pour nous venir en aide, merci